



## AUTOROUTES

Section Syndicale « Société des Autoroutes AREA »

BP5 73470 NANCES Téléphone & Télécopie 04 79 65 38 85

Nances, le 14 février 2013

A Monsieur Philippe NOURRY directeur général de la société AREA

Monsieur,

Pour faire suite à notre précédent courrier de janvier, notre organisation syndicale observe que la dernière note relative à la politique des véhicules de fonction et la nouvelle grille de véhicule a provoqué un mécontentement et une incompréhension au sein de l'ensemble du management d'AREA (et également d'APRR).

Les principales incompréhensions sont les suivantes :

- la suppression du choix (à la charge du salarié) sur la possibilité d'obtenir un véhicule de type break à finition égale de la berline pour la catégorie F.
- la différence entre chef de centre d'entretien et de péage sur les catégorie (C et D).
- la disparition du classement dans la grille des chefs de pôle.
- la baisse de catégorie des chefs de service, passage de C en D.
- la nouvelle règle sur les 20 000 km professionnel sur les catégorie E et D.
- la disparition du classement dans la grille des Responsables de Secteur Viabilité.
- la disparition dans la grille des Conducteurs de travaux.
- l'absence de transparence sur les prix des modèles (contrairement aux anciennes grilles les prix des véhicules ne sont pas indiqués sur la nouvelle grille).
- le traitement différencié par rapport aux autres sociétés du groupe EIFFAGE sur les voitures de fonction.

Les mécontentements s'expriment de la manière suivante :

- moins évolution des nouvelles classes D, E et F (3.6% sur 2 ans) que la classe A (dirigeant) +25% sur 2 ans.
- diminution des gammes sur les nouvelles classes D, E et F par rapport aux anciennes grilles.
- grille inéquitable et économie sur les véhicules supportés uniquement par les catégories D, E et F.
- diminution de gamme passage de classe D (équivalent ancienne grille) en E (nouvelle grille).
- atteinte à l'image et la reconnaissance du cadre dans l'entreprise.
- baisse implicite de la rémunération sur les catégories qui baissent en gamme.
- difficulté de perspective sur la mobilité interne AREA ou APRR pour des cadres terrains tentés par des fonctions supports ou d'expert qui sont moins cotées en terme de gamme de véhicule.

SECTION PROFESSIONNELLE AUTOROUTES

15, RUE DE LONDRES - 75009 PARIS  
TEL. : 01 . 55 . 31 . 76 . 76 / FAX : 01 . 55 . 31 . 76 . 33 / 32  
E - MAIL : semca@cqcbtp.com

Nous tenons à vous rappeler vos engagements concernant les voitures de fonction qui sont un élément de rémunération non négligeable pour les cadres.

Nous sommes conscient qu'en cette période de contexte économique difficile et de moindre progression du chiffre d'affaire, la recherche d'économie au sein du groupe EIFFAGE est cruciale pour sa survie. Nous vous rappelons que notre société affiche des résultats excellents et une marge d'EBITDA conforme à l'objectif fixé lors de la reprise en 2006, ceci malgré la crise actuelle.

Notre organisation syndicale estime que la recherche d'économie ne peut se faire au détriment d'une partie de l'encadrement car d'un aspect inéquitable, cette recherche d'économie devient injuste et insupportable.

Nous souhaitons que vous apportiez des corrections à cette nouvelle procédure d'attribution et de grille des voitures de fonction car en cette période d'instabilité et de recherche de la performance, il est indispensable que le management se sente soutenu et reconnu dans l'entreprise.

Veillez agréer, monsieur le directeur général, l'expression de nos sincères salutations.

Les délégués syndicaux CFE CGC

**Eric PIZZORNI**



**Patrick HOFMAN**



**Copie : DRH, ensemble des cadres, section syndicale autoroutes, section APRR**